

Groupe Départemental des Directeur.rice.s d'École (G.D.D.E.)

Réunion du jeudi 7 mars 2024

Ordre du Jour :

- actualités
- ateliers de réflexion
- questions diverses

Introduction de Madame DUPIN, Adjointe à Mme l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale.

1- Actualités

-formation initiale des directeurs, LADE 2024 :

La première session de 12,5 jours s'est achevée le 5 mars dernier. 11 professeurs des écoles, dont 10 faisant fonction de directeurs y ont participé.

-formation continue des directeurs :

A la suite de demandes des directeurs d'écoles, des modules de 3 heures se tiendront en juin sur l'élaboration de projets. Ils répondent à des besoins sur la construction du projet, son déploiement, l'enjeu du collectif, le pilotage du directeur, dans le cadre des projets d'école, des projets NEFLE mais au-delà, pour tout projet à mettre en œuvre. Cette formation sera proposée aux directeurs qui le souhaitent sur du temps remplacé dans la mesure de cinq groupes de 20 personnes pour cette fin d'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, quatre autres thématiques ont été proposées : Atteintes aux valeurs de la république (3h), Evaluation d'école (6h), Gestion de crise (6h), Pilotage pédagogique (6h). Certaines thématiques sont déployées sur trois années, d'autres cinq.

Les formations pHARe et laïcité seront déployées en formation d'équipe. C'est une volonté de Madame l'Inspectrice Adjointe à la Directrice Académique, pour engager une véritable réflexion commune sur ces deux thématiques.

Madame l'Inspectrice Adjointe à la Directrice Académique questionne les membres du GDDE sur d'autres besoins éventuels. Les référentes directeurs pourront réceptionner ces demandes.

2- Ateliers de réflexion

Deux groupes de travail :

- Rédaction d'un livret d'accueil pour les nouveaux personnels.
- Construction d'un document synthétique sur le rôle des représentants des parents élus.

L'aboutissement du temps de travail sur l'accueil des nouveaux personnels prendra la forme d'un DIGIPAD. Il sera plus facile, pour les directeurs, de le mettre à jour (par rapport à une version papier). Un QRCode menant au DIGIPAD pourra être mis à disposition dans chacune des classes pour un accès rapide par tous (notamment les enseignants remplaçants).

Le document sur les représentants des parents élus prendra la forme d'une infographie qui pourra être imprimée, incluse au site internet de l'école ou envoyée par mail.

Ces différents documents feront l'objet d'une mise en forme par les référentes directeurs qui les transmettront au GDDE pour validation. Une fois ces documents finalisés, ils seront accessibles sur l'espace pédagogique de l'intranet et par une prochaine Newsletter.

3- Questions diverses

- Pourquoi les professeurs des écoles adjoints ne peuvent-ils pas se connecter eux-mêmes sur Colibri et gérer eux-mêmes leurs demandes de Pacte ?

En effet, l'application est ainsi déployée pour cette année scolaire.

Il est important que le directeur d'école soit informé des demandes des professeurs des écoles pour la bonne organisation des services.

Question : Comment compléter colibri ? Une visioconférence identique à celle réalisée en début d'année scolaire pourra être proposée à nouveau.

- Pourquoi les professeurs des écoles adjoints ne peuvent-ils pas se connecter eux-mêmes sur LPI et élaborer eux-mêmes leurs PPRE en ligne ?

Les professeurs des écoles peuvent se connecter et saisir eux-mêmes les PPRE, MOPPS... Le directeur d'école doit au préalable s'assurer que l'enseignant soit le référent pour cet élève.

4- Calendrier

La prochaine réunion du GDDE est programmée le mardi 14 mai après-midi.